

sophia, le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique

Maladie silencieuse, le diabète constitue une priorité de santé publique à La Réunion : la prévalence du diabète y est 2 fois plus élevée qu'en France métropolitaine. D'autant que 92% des personnes diabétiques sont touchées par un diabète de type 2. Cette maladie peut entraîner des complications graves si elle est ignorée ou mal prise en charge : *la rétinopathie diabétique est, en effet, la 1ère cause de cécité avant 65 ans ; le diabète est la 1ère cause d'amputation non traumatique. Il est pourtant possible de prévenir ou de retarder les complications de la maladie, en agissant sur les habitudes quotidiennes.*

La semaine de prévention du diabète du 3 au 10 juin est l'occasion de faire un point sur cette maladie qui touche plus de 72 000 réunionnais.

sophia, le service aux côtés des diabétiques

Pour répondre à cet enjeu de santé publique majeur, l'Assurance Maladie met à disposition sophia « **le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique** », qui offre un soutien, des informations et des conseils personnalisés aux patients diabétiques afin :

- d'améliorer ou de préserver leur état de santé et leur qualité de vie (conseils nutritionnels et d'alimentation, de santé, d'hygiène de vie, de suivi des examens recommandés, sur les activités physiques, sur les structures de prises en charges...)
- de diminuer la fréquence et la gravité des complications liées à la maladie.

Pour cela, le service s'appuie sur une équipe de **4 conseillers-infirmiers en santé**. L'unité est basée dans notre île afin d'être au plus près des modes de vie et besoins locaux.

Le service sophia permet aux malades d'être acteurs de leur santé.

La Réunion compte à ce jour **8 252 adhérents à sophia sur 39 791 personnes éligibles**.

3 moyens d'adhérer au service sophia

1 - sur www.ameli-sophia.fr ou via votre compte personnel **Ameli.fr**

2 - en contactant la **plateforme téléphonique sophia**

0 809 109 974 Service gratuit + prix appel

3 - lors d'une **consultation avec votre médecin traitant**

4 - en envoyant le **bulletin d'inscription rempli avec son enveloppe T sans l'affranchir**.

Le service sophia est perçu comme « un bon service d'accompagnement » et comme « complémentaire au médecin traitant » (87% des adhérents). 90% des adhérents recommanderaient le service sophia à un proche. Les adhérents déclarent avoir modifié leurs habitudes de vie et augmenté l'observance et la réalisation des examens de suivi prescrits (63% d'entre eux déclarent prendre plus régulièrement leurs médicaments, 66% réaliser plus régulièrement leurs examens de suivi).

La CGSS et la DRSM lancent une nouvelle **campagne de communication radio et TV** pour sensibiliser, informer et encourager les personnes diabétiques, notamment celles qui en ont le plus besoin, à **adhérer au service**.

La priorité est donnée aux personnes en écarts aux soins (personnes éligibles qui n'ont pas réalisé au cours de ces deux dernières années leurs examens de santé).

En interne, des agents volontaires de la CGSS s'associent à cette cause en devenant bénévolement les ambassadeurs sophia : promotion du service à leur famille et leur entourage.

LE SERVICE SOPHIA S'ADRESSE AUX PERSONNES AYANT UN DIABÈTE DE TYPE 1 OU 2 :

- de plus de 18 ans,
- suivies par un médecin traitant,
- ayant eu au moins trois remboursements de médicaments antidiabétiques dans l'année,
- rattachées au régime général de l'Assurance Maladie et prises en charge en ALD (Affection de longue durée) pour un diabète ou une autre maladie.